



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

salles de spectacle

Question écrite n° 111408

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la suppression de pôle économique et culturel du Grand Écran Italie, situé dans le xiii^e arrondissement de Paris. À l'heure où le manque d'infrastructures de qualité représente un facteur d'aggravation des tensions sociales, il semble inquiétant de rayer de la carte un tel vecteur de culture et d'éducation. C'est pourquoi elle demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre quant à l'avenir de ce site.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la fermeture du cinéma Grand Écran Italie situé dans le xiii^e arrondissement de Paris. Le ministre comprend les inquiétudes légitimes dont l'honorable parlementaire lui fait part et son attachement à ce lieu prestigieux. Cependant, nombre de grandes salles de cinéma mono-écran, confrontées notamment à la concurrence des établissements de type multiplexe n'offrent plus une rentabilité suffisante. Aussi regrettable que soit cette décision de fermeture, elle relève d'une société commerciale qui en est propriétaire, et, à cet égard, la marge de manoeuvre des pouvoirs publics s'avère d'autant plus limitée que l'exploitant concerné, en raison de sa taille sur le marché, est exclu du bénéfice des aides sélectives à l'exploitation (subventions de fonctionnement et subventions d'investissement) versées par le Centre national de la cinématographie (CNC). De plus, une telle mesure, si elle avait été possible, serait apparue comme inopportune au regard de la situation critique dans laquelle se trouve cet établissement. Le ministre reste très attentif au maintien d'un parc de salles diversifié, qui constitue un enjeu primordial pour l'équilibre de l'ensemble de l'industrie cinématographique. À cet égard, la coopération mise en oeuvre récemment entre l'État et la Ville de Paris, au bénéfice des salles indépendantes parisiennes, est appelée à servir d'exemple de la complémentarité des actions entre l'État (CNC) et les collectivités dans le domaine de l'exploitation.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111408

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12318

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 810